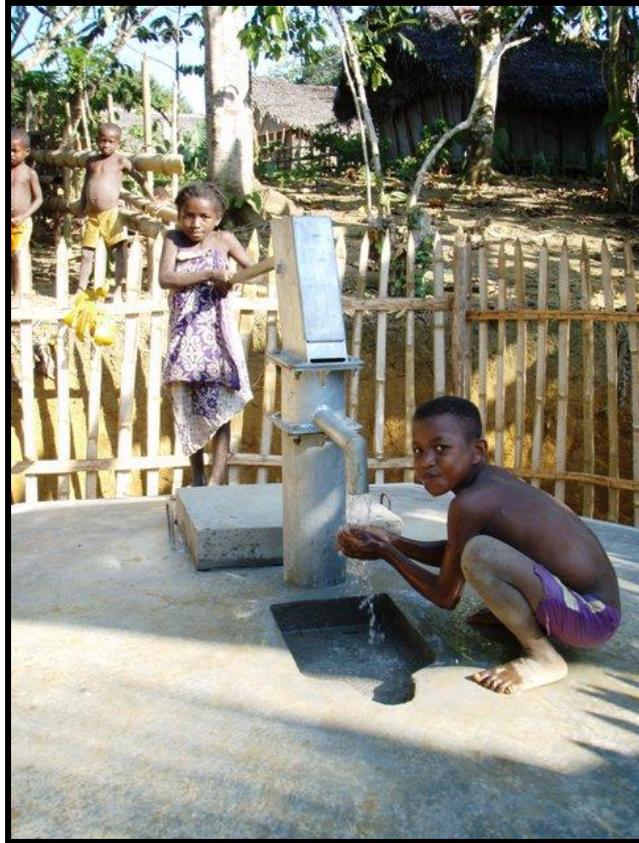


Comment professionnaliser la gestion des services d'eau potable?

L'appui aux Communes Rurales en zones rurales isolées



Un mot sur les programmes d'accès à l'eau d'Inter Aide

- Créée en 1980 et spécialisée dans la réalisation de projets de développement
- Projets d'AEPHA dans 6 pays (+/- 25 projets)
- 3 axes principaux:
 - *Appuyer la réalisation de nouveaux systèmes d'accès à l'eau*
 - *Améliorer les conditions sanitaires de familles*
 - *Participer au développement de services efficaces pour la gestion et la maintenance des systèmes existants*
- Trouver des réponses adaptées aux différents contextes



Contexte des zones d'intervention à Madagascar

→ 4 projets - *Régions d'Analanjirifo, Vatovavy Fitovinany, Analamanga, Atsimo Atsinanana*

- Zones rurales isolées,
- Accès difficile, notamment en saison des pluies, longues distances
- Faible solvabilité des usagers,
- Densité d'ouvrages réduite

Absences d'acteurs privés pour la gestion des ouvrages

Sadabe (Analamanga): un contexte « inhabituel » pour IA qui permet d'expérimenter les possibilités au niveau de « l'approche communale »



Historique et enjeux

Phénomène de « dormance » en l'absence d'acteurs externes aux communautés

2007 : premières expériences intégrant les Communes Rurales dans région d'Analanjirifo

Inter Aide peut s'appuyer sur une bonne expertise dans la construction et la gestion des systèmes d'AEP par les communautés (connaissance technique, vulgarisation de la gestion)

Depuis 5 à 10 ans, développement d'une expérience sur l'appui institutionnel → nécessité d'évaluer et de faire évoluer le modèle proposé

Présentation de l'approche avec les Communes



a. La Direction Régionale de l'Eau pour présenter (ou rappeler) les prérogatives des Communes Rurales

Souvent nécessité de partir de zéro et de faire connaître aux Communes Rurales leurs responsabilités en matière d'eau

Deux éléments essentiels du code de l'eau :

- La possibilité pour les CR de déléguer la gestion aux communautés
(...qui implique de définir la responsabilité de chacun des acteurs)

 - La non-gratuité d l'eau
-

b. Une demande formelle de la Commune Rurale - condition préalable indispensable

Positionnement en appui à des demandes formelles

→ pour la gestion

→ ou pour la construction & la gestion de systèmes d'AEP

Des demandes des communautés portées par des Communes Rurales

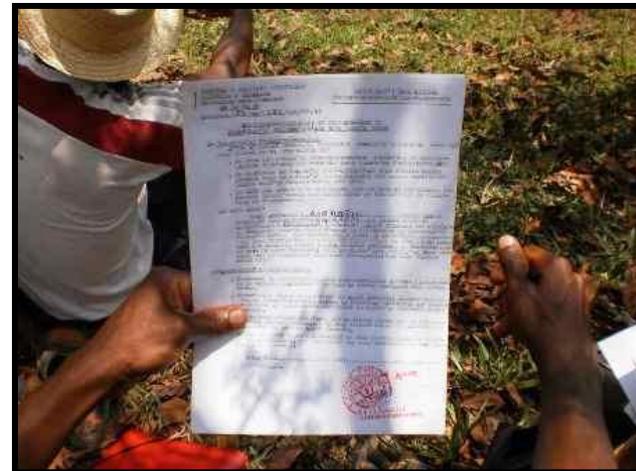
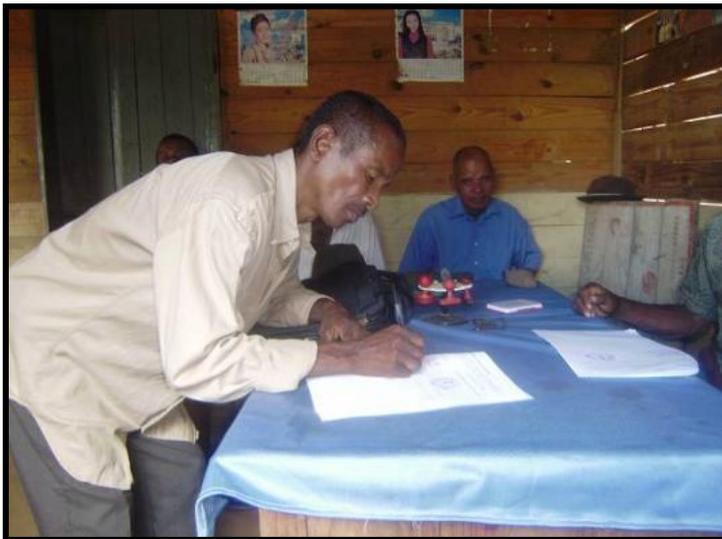
c. Elaboration et signature d'une convention de partenariat

L'importance du « contrat » dans l'approche proposée

La convention définit clairement les engagements de chacun des signataires

... et permet d'évaluer ces engagements

Un contenu adapté en fonction de la situation spécifique à chaque Commune Rurale



d. Un premier acte fort de la Commune : la nomination d'un Agent Communal de l'Eau

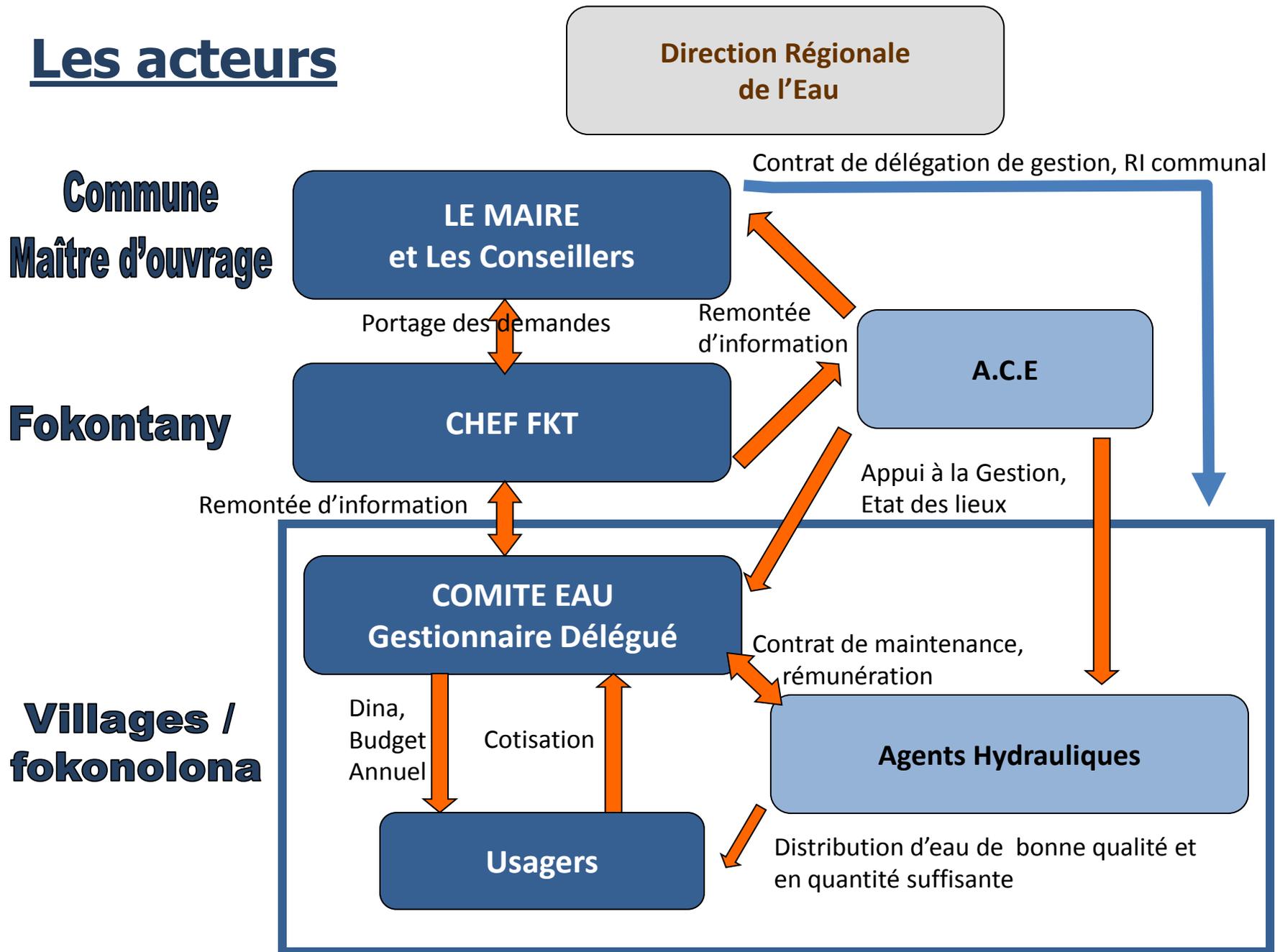
Rôle d'interface entre les communautés (représentées par un Comité d'Usagers) et la Commune

Rémunéré ou indemnisé sur le budget de la commune

Profil variable en fonction des besoins (quartier mobile / personne recrutée à temps plein)

A Sadabe, participation des usagers dans la rémunération de l'ACE

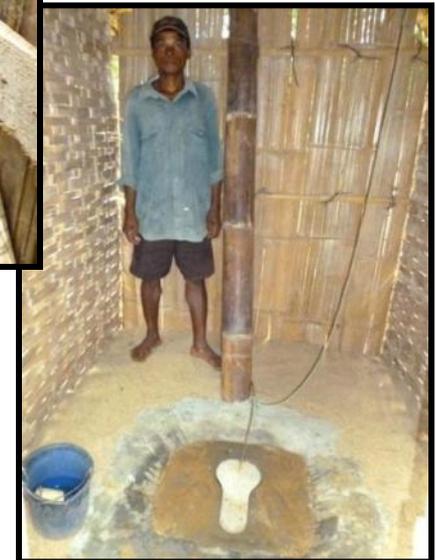
Les acteurs



Quelques illustrations



Commune d'Anjahambe (Analanjirofo): convention incluant la construction de points d'eau dans 4 villages avec couverture totale en latrines



Sadabe: réalisation d'une nouvelle adduction : augmenter la quantité d'eau disponible pour le chef lieu

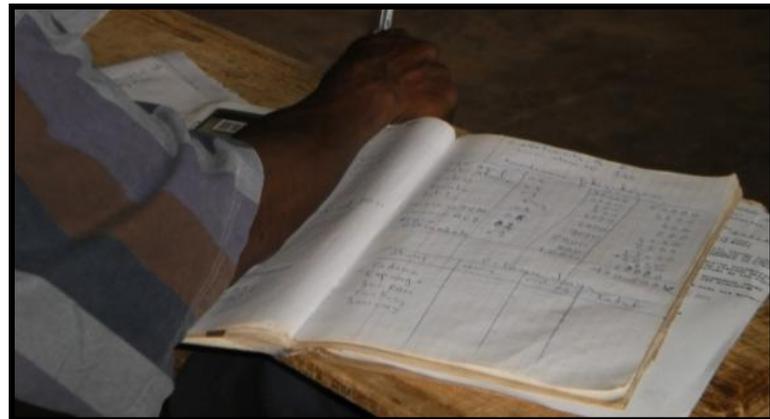


Construction de la citerne pour alimenter le chef lieu

Réhabilitation de 2 captages existants



Réalisation d'un atelier communal sur la tarification de l'eau



District de Vohipeno – nord de Manakara: construction de nouveaux puits et mise aux normes de puits existants



Permettre aux Communes Rurales de:

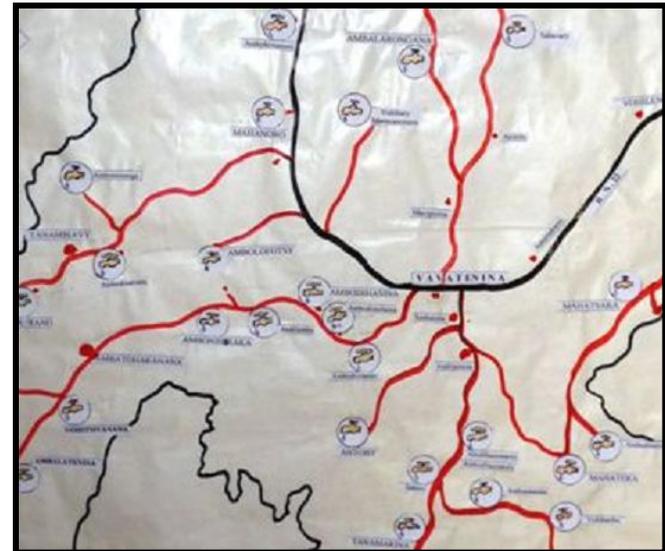
1. Connaître l'existant, programmer, poser les bases d'un schéma directeur

Recenser les systèmes existants, évaluer les couvertures, identifier les zones où fort déséquilibre entre taille population et l'accès à l'eau, connaître les ressources potentielles

Mesurer l'état des systèmes existants et le niveau de gestion de ces systèmes

Définir les priorités, hiérarchiser et planifier

→ Arriver à une programmation cohérente des ouvrages d'accès à l'eau potable sur le territoire communal

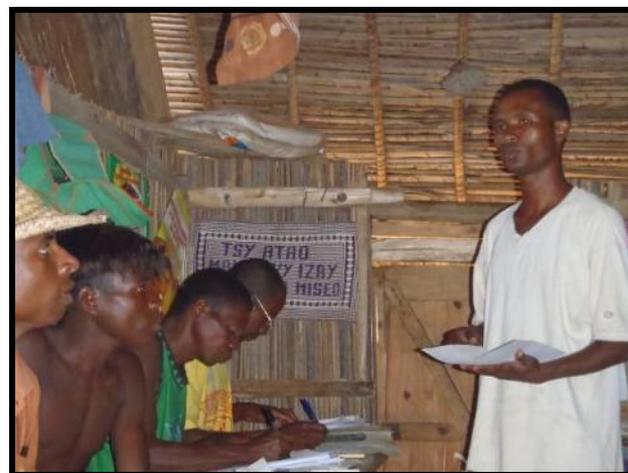


2. Suivre de près la gestion des ouvrages par les communautés

Etablir une proximité entre la Commune et les usagers

Organisation d'au moins 2 visites de l'Agent Communal par point d'eau / an

Fournir un appui organisationnel; aider à la prévention et gestion de conflits; appuyer le diagnostic et la maintenance de l'ouvrage,...



L'Agent Communal lors de la réception d'un ouvrage (validation technique de la boîte de captage) et réunion de préparation d'un budget avec un Comité d'Usagers

4. Faciliter un accès à des ressources techniques, des pièces détachées et outils d'entretien

Une différence à faire en fonction de la complexité des systèmes (systèmes gravitaires – systèmes équipés de pompes manuelles)

Artisans locaux, formation technique d'Agent Communal

L'accès aux pièces détachées (... un chantier « en cours »)

La possibilité envisagée d'agir en intercommunalité pour l'acquisition d'outils plus onéreux



5. Définir un cadre adapté, à travers l'établissement d'un règlement communal de l'eau et assainissement

Zones de défécation à l'air libre

Définition d'un cadre tarifaire

Formaliser l'engagements des acteurs

Mettre en place un barème de sanctions pour les contrevenants

...



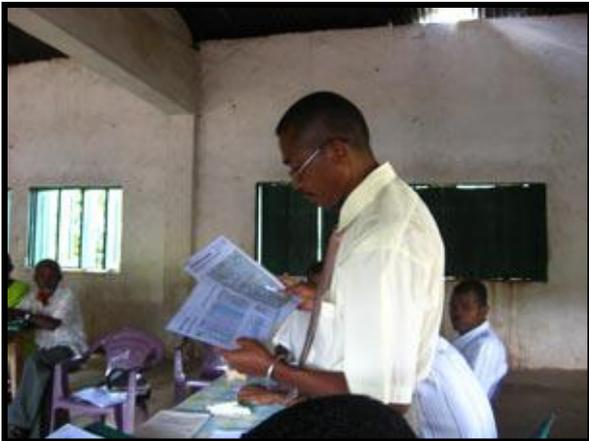
...Et pourquoi pas à terme, mobiliser des moyens financiers ?

L'évaluation des conventions, une étape importante

- Evaluer les engagements par rapport au « contrat établi »
- Faire évoluer les conventions, vers une autonomie des CR...
- Informer la DRE en cas de non renouvellement de la convention (sortie + ou -)

Stimuler des échanges entre les Communes, la DRE et des représentants d'usagers

Ateliers « bilan » intercommunaux – partage d'expériences et recherche de solutions



Bilan et perspectives

Milieu spécifique de zones rurales isolées

Travailler sur la mise en pratique des politiques

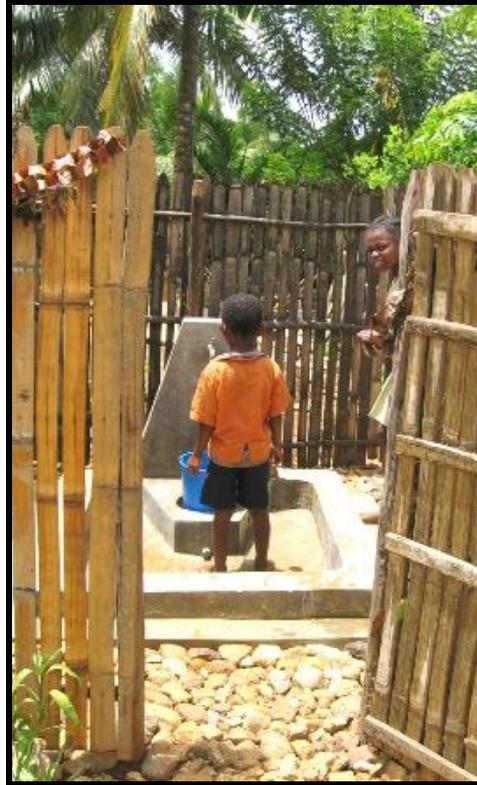
Demande du temps et surtout de la pratique

Risque lié aux changements des maires (d'où délibération en conseil communal)

Rôle de la DRE pour encourager les Communes à maintenir la dynamique, et notamment l'ACE

Jouer sur l'émulation entre les Communes Rurales

Créer des attentes de la part des usagers



Merci!
